



Objet : Meeting Blois Le Breuil 2018 : modifications des conditions d'utilisation AD Blois-Le Breuil LFOQ

En vigueur : Du 26 au 27 mai 2018

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP 067/18.

1/ Introduction

L'objet de ce SUP AIP est de définir les restrictions et consignes d'utilisation de l'aérodrome de Blois-Le Breuil LFOQ à l'occasion du Meeting Blois Le Breuil 2018 (manifestation aérienne avec parachutage et voltige).

Une zone réglementée temporaire (ZRT) est mise en œuvre : cf NOTAM.

Les restrictions d'utilisation et les consignes d'utilisation de l'aérodrome de Blois-Le Breuil sont définies ci-après.

2/ Restrictions d'utilisation de l'aérodrome de Blois Le Breuil

2.1 - Généralités

Les restrictions s'appliquent aux dates et horaires spécifiés dans le NOTAM créant la ZRT.

2.2 - Activités suspendues

Les activités suivantes sont suspendues pendant la durée de mise en œuvre de la ZRT :

- activité d'aéromodélisme
- activité vol à voile (sauf démonstration autorisé par le Directeur des Vols (DV))
- activité voltige (sauf démonstration autorisé par le DV)
- tours de pistes

2.3 - Aéronefs basés

Les conditions d'utilisation de l'aérodrome s'appliquent aux aéronefs basés.

2.4 - Équipement en moyen de radiocommunication

Tout aéronef: obligatoire.

2.5 - Conditions d'accès à l'aérodrome

Tous les aéronefs ne faisant pas partie du show aérien doivent s'inscrire obligatoirement auprès du service AFIS par mail :

aerodrome.blois-lebreuil@cq41.fr.

Les modalités de venues et un numéro d'autorisation leur seront attribués sous réserve de places disponibles.

Il ne sera pas possible d'intégrer ou de quitter l'aérodrome le dimanche 27 mai pendant les démonstrations en vol sauf sur accord du DV ou de son suppléant et dans tous les cas entre 0800 et 1630 UTC.

Tout appareil souhaitant venir au meeting sans s'être au préalable inscrit sera refusé.

2.6 - Dispositif de pistes

- La piste 12/30 planeurs et les pistes 02/20 planeurs et ULM sont fermées.
- La piste 02/20 avion pourra être utilisée uniquement sur autorisation du Directeur des Vols.

2.7 - Parking avion

- Les aéronefs participant au show aérien seront stationnés au Sud de la piste 12/30 planeurs ou sur le parking revêtu et seront accueillis par un parqueur muni d'un gilet jaune à leur arrivée
- Les aéronefs visiteurs seront stationnés au seuil de la piste 20 planeurs. À leur arrivée, ils seront accueillis par un parqueur muni d'un gilet jaune.

3/ Procédure d'arrivée

- Contact radio obligatoire avant de pénétrer dans la ZRT sur 118.450 MHz
- Prévoir une arrivée par le Nord-Ouest, en s'annonçant passant Vendôme, ou par le Sud-Est, en s'annonçant passant Blois
- Les pilotes visiteurs annonceront le numéro d'autorisation qui leur aura été attribué
- Les entraînements auront lieu le samedi après-midi, prévoir une attente sur demande du DV si l'arrivée est prévue dans ce créneau
- Le circuit d'intégration est le même que celui publié sur la VAC

4/ Procédure de départ

- Les départs seront possibles lorsque le show aérien sera terminé
- Le survol du public est interdit, prévoir une sortie en fonction